



CERGY PARIS  
UNIVERSITÉ

orientation et insertion professionnelle

Année universitaire : .....

**Convention de césure**

*Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots « enseignant référent », « représentant légal » et « étudiant » sont utilisés au masculin*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L611-12, D611613 et suivants.

Vu la circulaire n°2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics

Vu le dispositif césure approuvé par la FCVU du 13/02/2018

Vu l'accord préalable de réalisation de la césure par l'étudiant

**1 - L'ETUDIANT**

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : F  M  Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Numéro étudiant : .....

Adresse : .....

Pays.....

téléphone ..... . mél : .....

**2 - L'ETABLISSEMENT**

INTITULE DE L'ETABLISSEMENT ET, LE CAS ECHEANT, DE L'UNITE DE FORMATION OU AUTRE ET ADRESSE :

CY CERGY-PARIS UNIVERSITE.....

Référent de la césure en cas de stage (Nom prénom et adresse mail) : .....

Formation dans laquelle l'étudiant sera réintégré à l'issue de la période de césure : .....

Attention ! Dans le cas où l'étudiant souhaite changer de cursus ou d'orientation au retour de césure, il devra en informer son cursus de réintégration ou intégration dans les meilleurs délais et perdra son droit à intégration ou réintégration dans ce cursus dès lors que les délais d'inscription administrative seront forclos.

### **3 - DESCRIPTIF DU PROJET DE CESURE**

**Période de césure :**  1er semestre **ou**  2ème semestre **ou**  Année universitaire complète

*La période de césure doit correspondre à un semestre ou une année universitaire.*

**Forme(s) de la césure :**

- Formation (dans un domaine différent de celui de votre formation d'inscription)
- Engagement de Service civique :
  - Engagement volontaire de service civique
  - Volontariat : .....
  - Service volontaire européen
  - Service civique des sapeurs-pompiers
- Création d'activité (étudiant entrepreneur)
- Expérience personnelle (préciser) : .....
- Contrat de travail
- Bénévolat
- Autre expérience en milieu professionnel (préciser) : .....
- Autre (préciser) : .....
- Stage - durée maximale de chaque stage : 924 heures, possibilité de réaliser plusieurs stages pendant la césure

**Votre projet se déroule :**

- En France
- A l'étranger :  UE  Hors UE

Préciser le(s) pays : .....

*Dans le cadre d'un projet à l'étranger, consultez le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>  
Prenez d'ores et déjà connaissance des informations aux voyageurs et des démarches à effectuer, dans le cas où une décision favorable soit attribuée à votre projet, notamment pour la prise en charge des frais de santé, contrats d'assurance, modalités d'entrée, déclaration sur le portail « ARIANE », vaccinations obligatoires, etc.). Toute demande en zone rouge sera automatiquement refusée.*

**Votre période de césure se déroule-t-elle dans une structure d'accueil ?**

*(Si oui, la convention de césure ne pourra être valable qu'après transmission d'un document écrit d'engagement de la part de la ou des structure(s) d'accueil)*

- OUI : Nom de la structure n°1 : .....
  - Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) : .....
  - Lieu : .....
- Nom de la structure n°2 (si plusieurs structures d'accueil) : .....
  - Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) : .....
  - Lieu : .....

\*Si plus de deux structures, prévoir une annexe

NON

#### **4 - OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

- Permettre à l'étudiant de bénéficier du dispositif de césure mis en place dans l'établissement de formation, conformément à la réglementation
- Mettre en oeuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire et le dispositif de césure
- Aménager la formation et permettre la réalisation d'une période de césure sans mettre en jeu la réussite des études supérieures de l'étudiant.

#### **5 - MODALITES DE LA CONVENTION**

##### ENGAGEMENTS DES PARTIES

##### L'établissement s'engage à :

- accompagner l'étudiant en amont de sa période de césure (préparation du projet et de la période de césure) ;
- assurer un encadrement pédagogique minimum ou un accompagnement de l'étudiant durant la césure selon le type de césure selon les dispositions prévues dans la présente convention (échanges réguliers entre le référent et l'étudiant, suivi de la cohérence du projet, accompagnement dans l'établissement du bilan de la césure au regard des objectifs fixés en amont, notamment lorsque la période de césure donne lieu à reconnaissance de compétences acquises ou d'ECTS) ;
- garantir à l'étudiant de conserver le bénéfice de son autorisation d'inscription pour la formation visée avant son départ en césure et ce quelles que soient les modalités d'accès à la formation ;
- réintégrer l'étudiant dans la formation dans laquelle il sera inscrit à son retour de césure ;
- notifier la décision relative à la demande de réintégration dans la formation suite à une interruption anticipée de césure, le cas échéant.

##### L'étudiant bénéficiant du présent contrat s'engage à :

- maintenir un lien constant avec l'établissement, en particulier avec le référent ;
- respecter les dispositifs d'accompagnement, d'encadrement et les modalités d'évaluation définis dans la convention césure ;
- informer immédiatement l'établissement de formation et le référent de l'établissement, de tout changement de situation durant la période de césure (structure d'accueil, période d'engagement, ...) ;
- suivre la procédure de demande de réintégration dans la formation d'inscription, dans le cas où il souhaiterait interrompre ladite césure avant le terme de la convention ;
- s'assurer, si la césure se déroule à l'étranger, que le pays de destination ne comporte aucun risque particulier (cf. <http://www.diplomatie.gouv.fr>) et se renseigner sur les démarches nécessaires au bon déroulement du séjour (prise en charge des frais de santé, contrats d'assurance, modalités d'entrée, déclaration sur le portail « ARIANE », vaccinations obligatoires, etc.) ;
- se conformer aux modalités d'évaluation de la période de césure ;
- s'inscrire à la session d'examens correspondant au semestre suivi avant son départ en césure ou après son départ en césure dans le cas où il bénéficie de la césure sur un seul semestre.

**6 - ACCOMPAGNEMENT ET ENCADREMENT PEDAGOGIQUE**

Dispositifs d'accompagnement et d'encadrement au titre de la césure (durant la période et pour préparation du bilan, modalités de suivi et de bilan – ex : rendez-vous, échanges réguliers avec l'étudiant, envoi de compte-rendus, contacts avec l'organisme d'accueil...) :

.....  
.....

Modalités d'évaluation des compétences acquises durant la période de césure (mémoire, entretien, rapport, ...) :

.....  
.....

Modalités de validation et/ou valorisation de la césure et des compétences acquises :

(si ECTS : indiquer le nombre d'ECTS délivrés en sus de ceux obtenus à l'issue de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit, si UE : indiquer l'UE valorisée à l'issue de la période de césure)

.....  
.....

(la période de césure « ne se substitue pas aux modalités d'acquisition des compétences prévues dans la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit »

Lorsque la convention césure prévoit l'attribution de crédits du système européen, ceux-ci s'ajoutent au nombre total de crédits du système européen délivrés à l'issue de la formation.)

Modalités de bilan (entretien, rapport, ...) :

.....

Fait à ....., le .....

(2 exemplaires)

**L'étudiant**

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

**Le référent césure**

(En cas de stage durant la césure)

**La commission de césure**